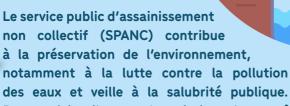


L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ANC)



- ('est quoi exactement ?





Pour ce faire, il assure les missions de contrôles de l'ensemble des dispositifs d'assainissement non collectif (ANC) sur le territoire de la CCSB. Il renseigne et accompagne également les usagers dans les différentes démarches.





(ontrôles de fonctionnement

Ils visent à vérifier le bon fonctionnement des installations d'assainissement non collectif:

- soit en visite périodique.
- soit en cas de vente immobilière où un diagnostic de l'installation existante est obligatoire.

Pour plus de détails, se reporter à la fiche "Vente immobilière et ANC".

(ontrôles de conception et de réalisation

Indispensables pour tout projet de création ou de réhabilitation d'une filière d'assainissement individuel.

Ils visent à vérifier que votre projet puis, que les travaux effectués, respectent la réglementation en vigueur. En amont, une demande d'implantation doit être validée par le SPANC.

Pour plus de détails, se reporter aux fiches "Création et réhabilitation d'un ANC" et "ANC, les règles à connaître"



(OMMENT FAIRE VOTRE DEMANDE D'IMPLANTATION ?

/// Vos démarches///



Vous souhaitez créer ou réhabiliter une installation d'Assainissement Non Collectif (ANC) :



Compléter la demande d'implantation (disponible sur le site Internet de la CCSB www.ccsb-saonebeaujolais.fr)



TRANSMETTRE LA DEMANDE AU SPANC POUR ÉTUDE



CC Saône-Beaujolais - SPANC 105, rue de la République 69220 BELLEVILLE-EN-BEAUJOLAIS Contact: 04 87 01 85 11 spanc@ccsb-saonebeaujolais.fr





Les travaux peuvent commencer.
Vous devez en informer le SPANC
1 semaine minimum avant le début
du chantier



Passage du SPANC pendant la réalisation des travaux



Rapport de conformité



Avis DÉFAVORABLE



Modifier la demande ou faire une nouvelle demande

Faire une nouvelle demande s'il n'est pas possible d'effectuer les modifications nécessaires pour se conformer au projet initial ni d'évaluer l'impact des travaux réalisés



EN CAS DE NON CONFORMITÉ

Vous devez effectuer les modifications nécessaires pour vous conformer au projet validé par le SPANC







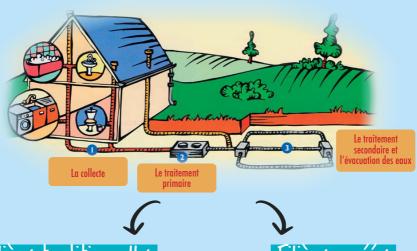
Profitez de l'**éco prêt à taux 0** pour la réhabilitation de votre système d'assainissement non collectif.

www.ecologie.gouv.fr/eco-pret-taux-zero-eco-ptz

LES FILIÈRES

/// On vous explique ///

Comme en assainissement collectif, le traitement des eaux usées en ANC est assuré par des bactéries qui digèrent les matières organiques en présence d'oxygène. Il s'agit de processus biologiques qui fonctionnent naturellement et se maintiennent dès lors que les bactéries sont « nourries » par l'apport d'eaux usées.



Filières traditionnelles

Ces filières sont assurées par un traitement primaire (une fosse toutes eaux équipée d'un préfiltre) et d'un dispositif de traitement secondaire comme :

- Les tranchées d'épandage
- Le filtre à sable

Pour plus de détails, se reporter à la fiche "ANC : les différentes filières".

Filières agréées

Souvent plus compactes, idéales pour des petits terrains, les filières agréées ont été autorisées suite à une procédure d'évaluation montrant leur efficacité:

- Le filtre compact
- Le filtre planté de végétaux (ex. : roseaux)
- La microstation

N'hésitez pas à nous contacter pour plus de renseignements.

PRÉCAUTIONS ET ENTRETIEN





Ne jamais déverser dans les W.C ou directement dans le dispositif : huiles, peintures, lingettes, médicaments, hvdrocarbures...













Ne pas stocker des charges lourdes ou stationner de véhicules l'installation



Faire effectuer les vidanges par un professionnel agréé.





Vérifier une fois par an l'ensemble du système ou souscrire un contrat d'entretien et de maintenance en particulier en cas de dispositifs avec des éléments

électromécaniques.



SERVICE VIDANGE





La CCSB a sélectionné une entreprise pour vous proposer un tarif préférentiel sur la vidange de votre ANC ainsi que la tracabilité et le suivi des matières de vidange.

Vous restez libre de faire appel au professionnel de votre choix.

Retrouvez l'ensemble des informations et les modalités d'inscription sur le site de la CCSB: www.ccsb-saonebeaujolais.fr





Pour plus de renseignements, contactez-nous :